



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
MARTINIQUE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R02-2020-212

PUBLIÉ LE 23 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

Direction Régionale des Finances Publiques de la Martinique

R02-2020-09-01-007 - Décision de délégation de signature au responsable du Pôle Gestion Publique au 01 09 2020 (4 pages) Page 3

R02-2020-09-01-006 - Liste des chefs de service comptables de la DRFiP de la Martinique - septembre 2020 (2 pages) Page 8

PRÉFECTURE de la MARTINIQUE

R02-2020-09-18-008 - Arrêté portant désignation du commissaire du gouvernement au sein du groupement d'intérêt public "G.I.P II Fort-de-France 2020" (1 page) Page 11

PREFECTURE MARTINIQUE

R02-2020-09-22-001 - Arrêté portant habilitation de la SAS MALL & MARKET en vue d'établir les certificats de conformité attestant du respect des autorisations d'exploitation commerciale ou des articles L752-1-1 et L752-2-2 du code de commerce (2 pages) Page 13

Direction Régionale des Finances Publiques de la
Martinique

R02-2020-09-01-007

Décision de délégation de signature au responsable du Pôle
Gestion Publique au 01 09 2020

Fort-de-France, le 1^{er}/09/2020

Décision de délégations de signature au responsable du pôle gestion publique

L'Administrateur général des Finances publiques, directeur régional des finances publiques de la Martinique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale de la Martinique;

Vu le décret du Président de la République du 10 janvier 2019 portant promotion et nomination de M. François BÉDOS, Administrateur général des finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des finances publiques de la Martinique ;

Décide :

Article 1 – Reçoivent pouvoir, pour effectuer les déclarations de créances, notamment dans le cadre des procédures collectives et/ou agir en justice :

- Mme Alberte MURTE-CY THERE, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de pôle,
- Mme Nadine DEMAZY, inspectrice principale, responsable de division, adjointe de la responsable de pôle

Article 2 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1° Pour la division Dépense de l'État :

M. Aurèle CYLLY, inspecteur divisionnaire, responsable de la division, reçoit délégation permanente de signature pour toutes les missions de sa division.

Reçoivent délégation pour tous les actes courants du service :

Contrôle et règlement de la dépenses

Mme Odile RANSAY, inspectrice, cheffe de service

Pensions

Mme Josette HARMENIL, inspectrice, cheffe de service

Rémunérations

Mme Isabelle PIERRE-CHARLES, inspectrice, cheffe de service
Mme Nathalie THINE, contrôlease principale

2° Pour la division Secteur public local – Expertise et action économiques et financières :

Mme Nadine DEMAZY, inspectrice principale, responsable de la division et M. Armand BRELEUR, inspecteur divisionnaire, adjoint de la responsable de division reçoivent délégation permanente de signature pour toutes les missions de la division.

Reçoivent délégation pour tous les actes courants du service relevant de leur attributions :

M Eddy JOSEPH-BONIFACE, inspecteur, chargé de mission
Mme Marie-Line MANSCOUR, inspectrice, chargée de mission
M Denis MERGIRIE, inspecteur, chargé de mission
M. Dominique RAVIN, inspecteur, chargé de mission
Mme Magali RODIERE, inspectrice, chargée de mission

3° Pour la division Comptabilité générale et comptabilité de recouvrement :

Mme Dany ROBIN, inspectrice divisionnaire, responsable de la division et Mme Patricia LAURENT, inspectrice des finances publiques, adjointe de la responsable de division reçoivent délégation permanente de signature pour toutes les missions de la division.

Reçoivent délégation pour tous les actes courants du service :

Service comptabilité :

Mme Patricia LAURENT, inspectrice, cheffe de service
Mme Claudine BOMBART, contrôlease
Mme Agnieszka ESPERANCE, contrôlease
M. Jacques LEDRIN, contrôleur
M. Serge MONROSE, contrôleur principal
M. Guy PERASTE, contrôleur principal

Par ailleurs, Mme Françoise BOUISSET, Mme Isabelle ARSENE, Mme Agnieszka ESPERANCE, et M. Louis VILLANOVA reçoivent une délégation de signature pour les déclarations de recettes.

4° Pour la division Produits divers, des dépôts et services financiers et CDC et des régies d'Etat :

Mme Claire RENE DIT ROUSSEAU, inspectrice divisionnaire, responsable de la division et M. Jean-François MURCIA, inspecteur des finances publiques, adjoint de la responsable de division, reçoivent délégation permanente de signature pour toutes les missions de la division.

Recettes non fiscales et Régies d'Etat

M. Jean-François MURCIA, inspecteur, chef de service
Mme Chantal RASCAR, inspectrice, chargée de mission (régies d'Etat)
Mme Mylène MAISON, contrôlease

Dépôts et services financiers et CDC

Mme Claire RENE DIT ROUSSEAU, inspectrice divisionnaire, cheffe de service
Mme Marie-Anne HAAS, contrôlease, secteur Caisse des dépôts et consignations
M. Wassim BLAIBEL, contrôleur, secteur Dépôts de fonds au Trésor

Ceux-ci reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul(s), ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

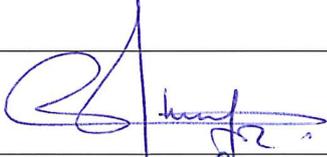
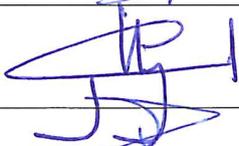
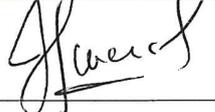
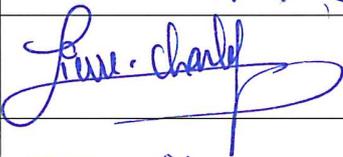
Article 3– La présente décision prend effet le 1^{er} septembre 2020. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

**L'administrateur général des finances publiques,
Directeur régional des finances publiques de la Martinique**
Le Directeur Régional des Finances Publiques
de la Martinique
Administrateur Général,
François BÉDOS



François BÉDOS

SIGNATURES

Alberte MURTE-CY THERE	
Nadine DEMAZY	
Dany ROBIN	
Armand BRELEUR	
Aurèle CYLLY	
Claire RENE DIT ROUSSEAU	
Josette HARMENIL	
Patricia LAURENT	
Jean-François MURCIA	
Isabelle PIERRE-CHARLES	
Odile RANSAY	

Direction Régionale des Finances Publiques de la
Martinique

R02-2020-09-01-006

Liste des chefs de service comptables de la DRFiP de la
Martinique - septembre 2020



Fort-de-France, le 1^{er} septembre 2020

Direction Régionale des Finances Publiques de la Martinique
Jardin Desclieux
B.P. 654 -655
97263 FORT-DE-FRANCE CEDEX
☎ 05 96 59 07 07
📠 05 96 60 99 54

Liste des responsables de service disposant d'une délégation automatique de signature en matière de gracieux et de contentieux fiscal au sens de l'article 408 de l'annexe 2 du code général des impôts au 1^{er} septembre 2020

Nom	Prénom	Grade	Structure
LOWENSKI	Maryse	Inspectrice principale	Brigade de vérification
BALADINE	Patricia	Inspectrice divisionnaire	Service des impôts fonciers
HERBIL	Jean-Louis	Inspecteur divisionnaire	Pôle de contrôle et expertise
AZOULAY	Marie	Inspectrice principale	Pôle de contrôle revenu / patrimoine
BULVER	Evelyne	Inspectrice divisionnaire	Pôle de recouvrement spécialisé
GUESDON	Marie-Joëlle	Inspectrice principale	Service de publicité foncière et enregistrement
CANCEL	Alain	Inspecteur principal	SIE Fort-de-France Schoelcher
GUILGAULT	Vincent	Inspecteur divisionnaire	SIE Lamentin
MARCHAND	Patricia	Inspectrice divisionnaire	SIE Le Marin
ANDRE	Jean-Marc	Inspecteur divisionnaire	SIE Trinité
ROUX	Gisèle	Inspectrice divisionnaire	SIP-SIE Saint-Pierre
ROUMY	Christiane	Inspectrice principale	SIP Fort-de-France Schoelcher
VERTUEUX	Alix	Inspectrice divisionnaire	SIP Lamentin
JEZEQUEL	Nathalie	Inspectrice principale	SIP Le Marin
VOLFF	Didier	Inspecteur principal	SIP Trinité

DAUDE	Marie-Dominique	Inspectrice divisionnaire	Trésorerie SPL de la CAESM
MANZANO	Jean-Paul	Inspecteur divisionnaire	Trésorerie SPL de la CACEM
MARIE-MAGDELEINE	Serge-Joachim	Inspecteur divisionnaire	Trésorerie SPL CAP NORD MARTINIQUE
DONGAR-RICHON	Nadine	Inspectrice divisionnaire	Trésorerie Fort-de-France Amende
OSTALIE-MORVILIER	Marie	Inspectrice divisionnaire	Paierie de la CTM
MORAVIE	Georges-Alain	Inspecteur divisionnaire	Trésorerie HOSPITALIERE DE MARTINIQUE

L'Administrateur général des finances publiques,
 Directeur régional des finances publiques de la Martinique
 Administrateur Général,


 François BÉDOS

PRÉFECTURE de la MARTINIQUE

R02-2020-09-18-008

Arrêté portant désignation du commissaire du gouvernement au sein du groupement d'intérêt public "G.I.P II Fort-de-France 2020"

*Désignation de Mme Claire TESSIER, chargée de mission auprès du Préfet de la Martinique en
qualité de commissaire du gouvernement au sein du groupement d'intérêt public "G.I.P II
Fort-de-France 2020"*



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ N°

**Portant désignation du Commissaire du gouvernement
au sein du groupement d'intérêt public
« G.I.P. II Fort-de-France 2020 »**



LE PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 modifiée de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, notamment son chapitre II ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 modifié, relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n°2012-91 du 26 janvier 2012, relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012250-0023 du 6 septembre 2012 approuvant la convention constitutive du groupement d'intérêt public « G.I.P. II Fort-de-France 2020 » ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Madame Claire TESSIER, chargée de mission auprès du Préfet de la Martinique, est désignée commissaire du gouvernement au sein du groupement d'intérêt public « G.I.P. II Fort-de-France 2020 ».

Article 2

Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Martinique.

Fait à Fort-de-France, le

Le Préfet de la Martinique

Stanislas CAZELLES

PREFECTURE MARTINIQUE

R02-2020-09-22-001

Arrêté portant habilitation de la SAS MALL & MARKET
en vue d'établir les certificats de conformité attestant du
respect des autorisations d'exploitation commerciale ou des
articles L752-1-1 et L752-2-2 du code de commerce



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
Direction de la légalité et des affaires locales
Bureau de la réglementation économique

ARRÊTÉ n°
portant habilitation de la SAS MALL & MARKET en vue d'établir
les certificats de conformité attestant du respect des
autorisations d'exploitation commerciale ou des articles L752-
1-1 et L752-2 du code de commerce

LE PRÉFET

Vu le code de commerce et notamment ses articles L752-1-1, L752-2, L752-23 et R.752-44 et suivants ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) ;

Vu le décret n° 2019-563 du 07 juin 2019 relatif à la procédure devant la commission nationale d'aménagement commercial et au contrôle du respect des autorisations d'exploitation commerciale ;

Vu le décret du Président de la République du 5 février 2020 nommant Monsieur Stanislas CAZELLES, préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique ;

Vu l'arrêté du ministre de l'économie et des finances du 28 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de la demande d'habilitation pour établir le certificat de conformité mentionné au premier alinéa de l'article L752-23 du code de commerce ;

Vu la demande d'habilitation déclarée complète le 14/09/2020, formulée par la SAS MALL & MARKET, sise 18 rue Troyon 75 017 PARIS, représentée par Monsieur Bertrand BOULLÉ en sa qualité de président, en vue d'établir des certificats de conformité visés au 1^{er} alinéa de l'article L752-23 du code de commerce ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 : La SAS MALL & MARKET domiciliée 18 rue Troyon 75 017 PARIS, représentée par Monsieur Bertrand BOULLÉ, est habilitée à établir les certificats de conformité mentionnés à l'article L752-23 du code de commerce.

Article 2 : Les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de l'habilitation sont :

- Madame Ophélie DEBONO
- Madame Manon LOUAZEL
- Madame Julia VASSELON-GAUDIN
- Monsieur Yacine TARIKET

Article 3 : Le numéro d'habilitation suivant, 2020-09/CC07, doit figurer sur tout certificat de conformité établi.

Article 4 : L'habilitation est accordée pour une durée de cinq ans, sans renouvellement tacite possible. Elle est valable dans le département de la Martinique.

Article 5 : L'habilitation peut être retirée par le préfet si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice mentionnées à l'article R. 752-44-2 du code de commerce.

L'organisme bénéficiaire de l'habilitation est informé préalablement des motifs susceptibles de fonder le retrait, avec possibilité de présenter des observations écrites. Il peut être mis en demeure de régulariser sa situation dans un délai de deux mois maximum, ou de cesser toute activité de certification jusqu'à régularisation.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Martinique.

Fort-de-France, le 22 SEPT 2020

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
de la Préfecture de la Martinique


Antoine POUSSIER